

CHARTRE INTERNET

Entre le collège, Monsieur le Principal

Et l'élève, utilisateur de l'Internet, des réseaux et services multimédias du collège

1. Respect de la loi

L'élève s'engage à respecter les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale.

Sont interdits :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure;
- la provocation aux crimes et délits, à la haine ou la violence;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre sans l'accord de son auteur.

2. Les services proposés aux élèves

L'accès aux réseaux par l'élève ne se fera que sous la responsabilité d'un adulte de l'établissement.

L'élève devra respecter scrupuleusement les consignes pour l'accès aux données ou services, soit sur le réseau interne de l'établissement, soit sur Internet.

3. Droits de l'élève

a) Adhésion et compte

Pour les élèves, l'adhésion à la Charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette Charte par la ou les personnes majeures le représentant légalement.

Un compte d'accès par groupe est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe destinés à protéger les données et travaux du groupe. L'élève s'engage à ne pas les divulguer et ne pas s'approprier ceux des autres groupes.

b) Droits de l'élève

Le droit d'accès est personnel et temporaire, il peut être supprimé et rétabli sans préavis.

4. Engagement de l'établissement

a) Respect de la loi

L'établissement fait bénéficier l'élève d'un accès aux ressources disponibles dans l'établissement dans le respect de la loi (droit de tiers, ordre public).

b) Messagerie électronique

L'élève s'engage à n'accéder qu'à la boîte électronique proposée par le collège.

Bien qu'un engagement soit pris par l'élève et son représentant légal, cette messagerie étant accessible à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, ce dernier ne pourra être tenu pour responsable des messages échangés.

c) Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs. L'établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.

5. Engagement de l'élève

a) Respect de la loi

L'élève s'engage à respecter la législation en vigueur, notamment :

- Il s'engage à utiliser les services dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique, à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection de la vie privée (image d'autrui, ...), en s'assurant de ne pas envoyer de messages provocants pouvant porter à l'intégrité et à la sensibilité d'un autre utilisateur.
- Lorsque l'utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel, il devra obtenir les autorisations préalables, de même pour les documents protégés par le droit d'auteur (il devra indiquer une information sur le nom de l'auteur et les sources).

b) Sécurité et utilisation du réseau

L'élève s'engage à :

- ne pas interrompre ou perturber volontairement le fonctionnement normal du réseau;
- ne pas développer, installer ou introduire des programmes destinés à nuire au bon fonctionnement du réseau.

6. Dispositions en cas de non respect du contenu de cette Charte

Le non respect des principes énoncés dans cette Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès à l'Internet et/ou au réseau, ainsi qu'à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement, sans préjuger des éventuelles sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

A Meaux, lu et pris connaissance le

L'élève,

NOM :, PRENOM :

Classe :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Le Principal,